

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1610

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« – Ses surfaces en agriculture biologique, en se fixant l'objectif d'atteindre 100 % de surfaces en agriculture biologique en 2050, et en se fixant des objectifs intermédiaires permettant d'atteindre cet objectif ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NUPES propose que soit inscrit dans la loi l'objectif d'atteindre un système agricole 100 % biologique au plus tard en 2050. Les injonctions contradictoires que subissent les agriculteurs, à produire à la fois mieux, plus, sans soutien public suffisant, sans prix rémunérateurs, ont trop duré. Un objectif clair pour guider les politiques publiques à l'appui de la bifurcation agroécologique est indispensable. Il est même espéré. Les agriculteurs y sont prêts, pourvu qu'on les soutienne et qu'on leur en donne les moyens.

Donner ce cap à notre système agricole est possible. Il est étayé par de nombreux travaux scientifiques.

L'étude prospective de l'INRAE « Agriculture européenne sans pesticides chimiques en 2050 » montre par exemple qu'il est possible de se passer de pesticides chimiques. L'étude souligne notamment que construire une agriculture sans pesticides chimiques en Europe en 2050 suppose la prise en compte du système alimentaire dans sa globalité, et l'implication de tous ses acteurs. En plus de permettre la transition vers une agriculture sans pesticides chimiques, les trois scénarios étudiés par l'INRAE pourraient améliorer le bilan des émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et l'état général des écosystèmes ; et deux scénarios sur trois pourraient contribuer à améliorer la souveraineté alimentaire, la nutrition et la santé des populations en Europe.

Dans le même sens, l'étude du CNRS « Une agriculture biologique pour nourrir l'Europe en 2050 » montre qu'un système agro-alimentaire biologique et durable, respectueux de la biodiversité, pourrait être mis en place en Europe et permettrait une cohabitation équilibrée entre agriculture et environnement. Selon ce scénario, il serait possible de renforcer l'autonomie de l'Europe, de nourrir la population attendue en 2050, d'exporter encore des céréales vers les pays qui en ont besoin pour l'alimentation humaine, et surtout de diminuer largement la pollution des eaux et les émissions de gaz à effet de serre par l'agriculture.

L'étude de l'IDDRI, « Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine » abonde dans le même sens.

Il est donc possible de prendre ce chemin, et les bénéfices en seraient considérables.

Le rapport de l'ITAB de Natacha Sautereau et Marc Benoit (INRAE) de 2016 sur les externalités de l'agriculture biologique, par exemple, met en évidence les multiples avantages que peut avoir le développement massif de l'agriculture biologique.

D'un point de vue environnemental, voici quelques exemples marquants. Sur les sols, les chercheurs ont montré que les stocks de carbone sont plus importants dans un sol en agriculture biologique (37,4 % en AB contre 26,7 t/ha en agriculture conventionnelle). La consommation d'eau dans les exploitations biologiques est aussi moins importante. La quantité de nitrates lixiviés est réduite de 35 à 65 % et les coûts économiques de traitement de l'eau contre les pesticides sont aussi réduits. Ceux-ci représentent 45 % des volumes d'eau/an ou bien 2,7 milliards de m³, sachant que le coût lié aux traitements par les pesticides est entre 0,06 et 0,11 euro/m³, l'objectif d'atteindre 100 % d'agriculture biologique réduirait fortement ces dépenses.

L'étude menée par l'ITAB évalue les coûts totaux de la santé publique liés à l'utilisation de pesticides chimiques entre 494 et 1 718 € par hectare cultivé en grande culture.

L'étude montre aussi que la bio crée davantage d'emplois que l'agriculture conventionnelle $\frac{2}{3}$ des OTEX.

Cette liste d'arguments non exhaustifs met bien en évidence que l'objectif d'atteindre 100 % d'agriculture biologique d'ici 2050 serait intéressant sur plusieurs points et pourrait aussi répondre à un des enjeux principaux de la loi, le renouvellement des générations.

A l'inverse, la modification des pratiques agricoles engagée depuis la moitié du XX^{ème} siècle a abouti à l'émergence d'un modèle fondé sur des objectifs de maximisation des rendements agricoles en ayant recours à des intrants de synthèse et à la mécanisation des équipements. Ce modèle

agricole a eu de nombreux effets sur l'environnement. Par exemple, le nombre d'oiseaux en milieu agricole a diminué de 60 % en Europe depuis 1980, et depuis 1950, 70 % du linéaire de haies a disparu selon le CGAAER (alors que les haies sont porteuses de biodiversité et sont des infrastructures agroécologiques). Il a aussi eu des effets socio-économiques avec des campagnes qui se vident et des agriculteurs de moins en moins nombreux et dont la plupart peine à se rémunérer.